



Marcoule, le 25 octobre 2019

Ecart dans la réalisation de contrôles et essais périodiques de certains équipements de radioprotection de l'installation ATALANTE du CEA Marcoule.

A l'occasion de vérifications menées le 22 octobre 2019 par les équipes du CEA sur l'installation ATALANTE, il a été constaté l'absence de réalisation de contrôles et essais périodiques au niveau de certains équipements de radioprotection situés dans des locaux à l'intérieur de l'installation.

Un contrôle trimestriel de bon fonctionnement de balises de surveillance* ainsi que trois mesures hebdomadaires de filtres de prélèvements** n'ont pas été réalisés comme normalement prévu.

Les vérifications menées à posteriori sur ces équipements ont cependant permis de s'assurer de l'absence de toute anomalie radiologique au niveau des locaux concernés. Cet écart n'a eu, par ailleurs, aucune conséquence sur le personnel et l'environnement.

Le CEA a déclaré cet écart à l'Autorité de sûreté nucléaire, et a proposé son classement au niveau 1 INES*** des événements nucléaires, compte tenu du non-respect des procédures de contrôle et essais périodiques.

* Les **balises de surveillance** sont des automates destinés à détecter et à signaler en temps réel l'éventuelle présence anormale de radioéléments dans l'atmosphère d'un local d'une installation nucléaire.

** Les **filtres de prélèvements** sont des filtres destinés à recueillir des échantillons (par aspiration continue de l'air d'un local) qui sont ensuite analysés. Ils permettent ainsi de détecter l'éventuelle présence anormale de radioéléments dans l'atmosphère de ce local.

*** **INES** : Échelle internationale de classement des événements nucléaires. Elle compte 8 niveaux gradués de 0 à 7.